

ARRETE DAJI/2021/N°29
Portant délégation de signature

à

Madame Idoya DE PONCINS
Directrice
Madame Nathalie ALMERAS
Directrice Adjointe
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu l'avis d'affectation interne de nomination de Madame Nathalie ALMERAS en tant que Directrice Adjointe de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante à compter du 1^{er} mars 2021.

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Idoya DE PONCINS**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président et pour les affaires concernant la **Direction des Etudes et de la Vie Etudiante**, les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Idoya DE PONCINS**, **Madame Nathalie ALMERAS**, Directrice Adjointe, reçoit délégation afin de signer les mêmes actes.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Madame Idoya DE PONCINS reçoit délégation pour attester de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la **Direction des Etudes et de la Vie Etudiante**. Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional.

Madame Idoya DE PONCINS reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier 9000VE et des Centres Financiers inférieurs qui lui sont rattachés, ainsi que les ordres de mission des agents placés sous son autorité, lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de la DEVE, dans la limite de 1000 euros par opération, ainsi que les aides attribuées dans le cadre du FSDIE approuvées par le conseil d'administration sans limitation de montant.

Chapitre II Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant).

Chapitre III Demandes de subvention

Article 4

Madame Idoya DE PONCINS, reçoit délégation afin de signer, dans le cadre des appels d'offre incluant plusieurs étapes les demandes d'intention, les pré propositions, les expressions d'intérêt et les propositions avant sélection et négociation.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti au même délégataire.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté portant délégation de signature n°2020.017 du 6 janvier 2020.

Article 8

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 avril 2021

Vu et pris connaissance

Le 19/05/2021

Les délégataires

Madame Idoya DE PONCINS
Directrice des Etudes et de la Vie
Etudiante



Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Madame Nathalie ALMERAS
Directrice Adjointe des Etudes et de la
Vie Etudiante

